

V1 - 2024

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FIN D'EVALUATION

(article L.6353-1 du Code du Travail)

Je soussignée, Galina LAZAR, agissant en qualité de Présidente de l'INSTITUT AIDUCA, certifie que :

Monsieur BLAJENSCHI Ion
Société : CREATIF-PROJET SARL

a suivi l'évaluation intitulée :

POSE MENUISERIES EXTERIEURES par la pratique

qui s'est déroulée du 26/11/2024 au 28/11/2024 pour une durée totale de 24 heures

Nature de l'action de formation : Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Méthode d'évaluation des acquis de la formation : Questionnaire théorique et épreuve pratique

Objectifs de l'action de formation

- Formation pratique et interactive visant la maîtrise des gestes professionnels
- Savoir diagnostiquer, concevoir une solution technique, réglementaire, économique
- Conseiller l'utilisateur pour un confort d'usage et une sobriété énergétique
- Savoir mettre en œuvre les menuiseries dans le respect de l'étanchéité à l'air, à l'eau et au vent de l'enveloppe
- Permettre à l'occupant de s'approprier l'installation pour une utilisation et une maintenance optimale

Résultat de votre examen théorique: **REUSSITE : 15,34/20**

Résultat de votre examen pratique: **REUSSITE : 10/10**

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Paris, 29/11/2024

Conservez cette attestation sans limitation de durée.

L'attestation d'évaluation ne se substitue en aucun cas à l'attestation de présence délivrée au stagiaire.